



**Compte Rendu du Comité Syndical du 2 juillet 2015**

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués en particulier des 4 nouveaux Conseillers Départementaux (Messieurs VERZELEN- DUDEBOUT-COLLET-et LANOUILH) ainsi que Mr Michel TELLIER Délégué du secteur de SISSONNE en remplacement de Mr Nicolas FRICOTEAUX puis nomination des absents et excusés

**Etaient présents :**

MM DIDIER - POULAIN- JOPEK- BRYCOVE--CHOVET- VIET-DUMON délégué suppléant de Mr AUDIN-CARPENTIER -Mr ROBERT -MME LEVEQUE-MM COULON-BOUTROY --BON- TELLIER- BOHAIN-GOSSET -DUMONT-LAINÉ- DUMONET-LOCQUET délégué suppléant de Mr LECLERE Marcel- BONO-VERMUE-LECLERE Bernard -LOUVET-TORDEUX-DUMAIRE-MARLIER - SOMBERT délégué suppléant de Mme CLOBOURSE- MM REGAL- BUFFET -Mme LETOT- MM GRZEZICZAK - DUDEBOUT-COLLET-LANOUILH

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) :**

MM.PÂRIS- FAREZ-MME BOLENOR-PHILIPON-Mme ROBERT- Mme POTEL

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir:**

Mr DE MONTESQUIOU donne pouvoir à Mr DUMONT  
Mr LERICHE donne pouvoir à Mr BOUTROY  
Mr PHILIPOT donne pouvoir à Mr CHOVET  
Mr BERAUX donne pouvoir à Mr BOHAIN  
Mr VERZELEN donne pouvoir à Mr DUDEBOUT

**Etai(en)t absent (es) et représenté (es) :**

Mr DUMON délégué suppléant de Mr AUDIN  
Mr LOCQUET délégué suppléant de Mr LECLERE Marcel  
Mr SOMBERT délégué suppléant de Mme CLOBOURSE

**Assistaient à la réunion :**

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED'A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Directeur technique, Mme Lucie COUSAERT Responsable Communications Electroniques, Mme Armelle FELL et Mr Denis COLLET, Techniciens et Mme Sylvie THOMAS, Assistante de Direction.

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 31 mars 2015 avec pour ordre du jour :

#### ⇒ FINANCES

- **Projet compte administratif 2014,**  
Compte administratif principal,  
Compte administratif « communications électroniques ».
- **Affectation des résultats,**  
Budget principal,  
Budget « communications électroniques.
- **Approbation du compte de gestion du Percepteur,**
- **Projet de Budget supplémentaire 2015,**  
Budget supplémentaire principal,  
Budget supplémentaire « communications électroniques »,
- **Approbation des programmes complémentaires : rénovation ballons fluorescents 2015 (REN 2015),**
- **Demande subventions programme départemental (DR) et FACÉ,**
- **Demande subvention Etat/Région pour :** Bornes de recharges pour véhicules électriques,  
Projet haut débit dans le département de l'Aisne,  
Chaufferie Bois SISSONNE et TUPIGNY.
- **Projet de modification des conditions financières de l'USEDA,**
- **Projet de modifications tarifaires chaufferie Bois URCEL,**
- **Annulation titres de recettes et admission en non-valeur.-**

#### ⇒ ADMINISTRATIF

- **Projet de réforme des statuts,**
- **Projet de règlement intérieur,**
- **Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°24 du contrat de concession USED/ERDF,**
- **Désignation de l'USEDA comme coordonnateur pour le groupement de commandes d'achat d'électricité,**
- **Approbation de l'acte constitutif groupement achat électricité,**
- **Attribution de l'assistance maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière relative à l'aménagement numérique dans le département de l'Aisne,**
- **Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer l'appel d'offres pour le groupement de commandes d'achat d'électricité**
- **Questions diverses.**

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical des décisions prises par le Bureau syndical depuis la réunion du 31 mars 2015

#### Réunion du 30 avril 2015

-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour travaux d'enfouissement à MAROLLES

#### Réunion du 28 mai 2015

-Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention entre la SEDA et l'USEDA dans le cadre de travaux d'électrification, d'éclairage public et France Telecom dans la commune de BOHAIN

#### Réunion du 11 juin 2015

-Autorisation donnée à Mr le Président pour signer un contrat entre l'USEDA et ORANGE pour l'accès au Génie Civil et aux appuis aériens d'ORANGE dans le cadre du déploiement de boucles et liaisons optiques dans les zones AMII (Appel à manifestation d'Intention d'Investissement).

-Autorisation donnée à Mr le Président pour signer entre l'USEDA et ORANGE un contrat dans le cadre de la création de points de raccordements mutualisés dans les zones AMII (Appel à manifestation d'Intention d'Investissement).

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire :

## ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT À L'USEDA

### ⇒ FINANCES

- Décisions modificatives
- Annulation titres de recettes et admission en non-valeur.
- Autorisation donnée au Président pour contracter une ligne de trésorerie
- Autorisation donnée au Président pour contracter un prêt relais pour les communications électroniques
- Autorisation donnée au Président pour signer un prêt pour la construction de deux chaufferies bois

### ⇒ TECHNIQUE

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.

### ⇒ ADMINISTRATIF

- Ouverture de deux postes
- Suppression de poste (agent administratif principal 1ère classe)
- Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de délégation de service public à intervenir pour l'exploitation du très haut débit dans le département de l'Aisne (*contrat joint à l'envoi. Les annexes sont consultables sur simple demande à l'USEDA*)
- Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le déploiement du réseau très haut débit
- Approbation du dossier de consultation pour le groupement de commandes électricité
- Approbation du dossier de consultation pour chaufferie bois SISSONNE
- Approbation du dossier de consultation pour chaufferie bois TUPIGNY
- Autorisation donnée au Président pour lancer un appel d'offres pour le système d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides
- Achat terrain pour chaufferie bois SISSONNE.
- Questions diverses.

## ⇒ ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT

Mr le Président fait appel de candidature. Un seul candidat se présente. : Mr Thomas DUDEBOUT.

Le déroulement des élections qui a lieu à bulletin secret n'appelant aucune observation, le dépouillement donne les résultats suivants

INSCRITS	1er tour
VOTANTS	40
BLANCS OU NULS	0
A obtenu	
Mr Thomas DUDEBOUT	40

Monsieur Thomas DUDEBOUT ayant obtenu la majorité requise est déclaré élu 6ème Vice-Président de l'USEDA.

### ⇒ FINANCES

#### DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition du Président :

## Investissement

Articles	Dépenses	
2317	opération N° 333 FACE AB 2015	875 000,00 €
2762	TVA opération N° 333 FACE AB 2015	145 833,00 €
2317	opération N° 334 FACE C 2015	255 000,00 €
2762	TVA opération N° 334 FACE C 2015	42 500,00 €
2031	opération N° 354 REF 2015	-100 000,00 €
	Total	1 218 333,00 €
	<u>Recettes</u>	
1328.	opération N° 251 AT 2011	26 000,00 €
13241.	opération N °292 EPT 2013	120 000,00 €
1328.	opération N °292 EPT 2013	28 000,00 €
13241.	opération N °301 DR 2014	31 000,00 €
13241.	opération N °303BN 2013	4 500,00 €
13241.	opération N °308 FAB 2014	17 000,00 €
1326.	opération N °311 FACE S' 2014	35 000,00 €
13241.	opération N °313 AT 2014	503 000,00 €
1328.	opération N °313 AT 2014	-503 000,00 €
1326.	opération N °314 ATUR 2014	5 600,00 €
13241.	opération N °314 ATUR 2014	-220 000,00 €
1328.	opération N °314 ATUR 2014	220 000,00 €
1326.	opération N °318 ATEs 2014	5 000,00 €
13241.	opération N °324 REN 2014	-250 000,00 €
1321.	opération N° 333 FACE AB 2015	360 000,00 €
2317.	opération N° 333 FACE AB 2015	145 833,00 €
13241.	opération N° 333 FACE AB 2015	197 000,00 €
1321.	opération N° 334 FACE C 2015	14 000,00 €
2317	opération N° 334 FACE C 2015	42 500,00 €
13241.	opération N° 334 FACE C 2015	148 000,00 €
13241.	opération N° 338 AT 2015	45 000,00 €
1328.	opération N° 338 AT 2015	-45 000,00 €
10222.	FCTVA	100 567,00 €
2762.	récupération TVA	188 333,00 €
	Total	1 218 333,00 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet présenté ;

#### ANNULATION DE TITRES

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'annuler les titres suivants :

##### Commune de LAVAQUERESSE

Titres sur l'année 2014

pour un montant de 733,20 €

##### Commune de LAVERSINE

Titre n° 1289 du 26/03/2014

pour un montant de 2 193,23 €

##### Commune de MAROLLES

Titre n° 901 du 26/03/2014

pour un montant de 4 787,01 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-l'annulation des titres concernant les communes de LAVAQUERESSE, LAVERSINE, MAROLLES pour un montant de 7 713,44 €

## CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS SISSONNE ET TUIPIGNY -PRET RELAIS CHAUFFERIE BOIS SISSONNE-PRET RELAIS POUR SUBVENTION DE LA REGION POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT DANS L' AISNE ET MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE EN RAISON DES RETARDS RECURRENTS DE PAIEMENTS.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que l'USEDA a besoin de contracter des emprunts pour la réalisation des ouvrages suivants :

- Construction chaufferie bois de SISSONNE et de TUIPIGNY,
- Prêt relais pour la TVA de la chaufferie bois de SISSONNE,
- Prêt relais pour la subvention de la région pour les communications électroniques,
- Mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 €, en raison du retard des paiements des contributions des communes d'un montant d'environ 4 000 000 € au 30 avril 2015 et de 3 900 000 € au 31 mai 2015.

Trois organismes bancaires ont été consultés.

Le Crédit Agricole, La Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

La Banque Postale n'a pas donné de réponse.

Après analyse, les propositions les plus intéressantes pour l'USEDA sont celles du Crédit Agricole dont vous trouverez les éléments ci-dessous :

### PRET A MOYEN TERME A TAUX FIXE

#### Travaux Chaufferie SISSONNE

Montant du prêt en Euros	1 300 000,00
Durée en années	10
Échéances / an	4
Nombre d'échéances	40
TAUX CLIENT *	1,66%
Frais de dossier	Néant
Echéances en Euros	35.339,33
Coût total des intérêts en Euros	113.573,33

#### Prêt relais TVA chaufferie SISSONNE

- Montants : 340 000 et 80 000 € (soit 16,404% du TTC éligible au FCTVA)
- Durée : 24 mois
- Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %  
Soit le 25/06/2015 : -0,015% + 1,00 %
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Échéances fixées au 5 des mois concernés
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

#### LIGNE DE TRESORERIE

- Montant : 3 000 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 %  
Soit le 25/06/2015 : -0,015 % + 1,00 %
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Utilisable par tranches de 15.000 Euros minimum

- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Échéances fixées au 5 des mois concernés
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

### Travaux Chaufferie TUIPIGNY

Montant du prêt en Euros	250 000,00
Durée en années	10
Échéances / an	4
Nombre d'échéances	40
TAUX CLIENT *	1,66%
Frais de dossier	Néant
Echéances en Euros	6.796,03
Coût total des intérêts en Euros	21.841,03

### Prêt relais (subvention Conseil Régional) Communications Electroniques

- Montants : 6 700 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %  
Soit le 25/06/2015 : -0,015% + 1,00 %
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Échéances fixées au 5 des mois concernés
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

-d'autoriser Mr le Président à contracter auprès du Crédit Agricole :

- un emprunt pour la construction de la Chaufferie de Sissonne (montant 1 300 000 €) et de Tupigny (montant 250 000 €),
- un prêt relais pour la TVA dans le cadre de la conception, la réalisation et l'exploitation de la chaufferie bois de SISSONNE d'un montant de 340 000 €,
- un prêt relais pour la subvention de la Région dans le cadre du déploiement du très haut débit dans l'Aisne d'un montant de 6 700 000 €.
- d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € en raison de retards de paiements récurrents.

### ⇒TECHNIQUE :

### COMPETENCES OPTIONNELLES DE L'USEDA : POINT SUR LES TRANSFERTS DES COMMUNES ADHERENTES DEPUIS LE COMITE SYNDICAL EN DATE DU 31 MARS 2015

En application de l'article 6-1 des statuts, l'USEDA doit délibérer sur la demande des transferts des compétences optionnelles

Depuis le dernier Comité syndical en date du 31 mars 2015, les communes suivantes ont transféré les compétences optionnelles ci-après :

### Communications électroniques :

Communes	Date de la délibération
LE HERIE	13-02-2015
MORTIERS	06-03-2015
LANCHY	30-01-2015
DAMMARD	10-11-2014
AUBENTON	27-03-2015
HINACOURT	17-05-2015

MARCY SOUS MARLE	12-05-2015
BOHAIN	18-12-2014
CAULAINCOURT	13-04-2015

**Maîtrise Energie :**

Communes	Date de la délibération
URCEL	24-03-2015

**Maintenance éclairage public :**

Communes	Date de la délibération
FONTENELLE EN BRIE	23-02-2015
ROYAUCOURT ET CHAILVET	30-03-2015
ETREPILLY	15-03-2015
JEANTES	26 -03-2015

**Signalisation lumineuse :**

Communes	Date de la délibération
FERE EN TARDENOIS	14-04-2015
NEUFCHATEL	17-04-2015

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'accepter le transfert des compétences optionnelles des communes désignées ci-dessus.

**⇒ ADMINISTRATIF :**

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE et CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIENS EN CHARGE DE LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE**

Le projet de convention de délégation de service public pour le déploiement du très haut débit dans l'Aine a été adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, les membres du Comité syndical décide à l'unanimité :

-d'approuver la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et la création deux postes de techniciens en charge de la communication électronique.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A INTERVENIR POUR L'EXPLOITATION DU TRES HAUT DEBIT DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE**

Mr Michel BONO, délégué de secteur du Vermandois, travaillant chez ORANGE a quitté la séance avant l'ouverture des débats et le vote pour l'attribution de la délégation.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical l'historique de la procédure :

- 09 septembre 2013** Avis de la commission consultative des services publics locaux du département de l'Aisne,
- 23 septembre 2013** Avis du Comité technique paritaire,
- 30 septembre 2013** Approbation par le conseil général de l'Aisne du principe de la délégation de service public et des caractéristiques des prestations,
- 18 novembre 2013** Envoi de l'avis d'appel d'offre au Bulletin Officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), Moniteur des Travaux Public ainsi que la revue des Autoroutes de l'information,
- 30 janvier 2014** Ouverture des dossiers de candidature,
- 13 février 2014** la commission de délégation de service public a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre :

**ALTITUDE INFRASTRUCTURE  
COVAGE  
Groupement AXIONE /BOUYGUES ENERGIES SERVICE  
ORANGE**

## SFR COLLECTIVITES

### TUTOR

**11 mars 2014** le Département de l'Aisne adhère à l'USEDA au titre de la compétence L 1425-1,

**22 avril 2014** Envoi du dossier de consultation des entreprises avec date limite de remise des offres le 7 juillet 2014 à 17 heures, Suite à la demande des candidats COVAGE, et groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES SERVICES report de la date de limite des offres au 24 juillet 2014 à 17 heures,

**25 juillet 2014** la Commission de délégation de service public constate que les six candidats ont fournis les documents demandés dans leurs offres :

## ALTITUDE INFRASTRUCTURE

### COVAGE

### Groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES SERVICE

### ORANGE

## SFR COLLECTIVITES

### TUTOR

**Le 16 septembre 2014** Emission d'un avis de la commission de délégation de service public,

Au vu de cet avis des négociations ont été engagées avec les six sociétés candidates :

**16 et 17 octobre 2014** Première réunion de négociation avec les six candidats,

**06 et 10 novembre 2014** Deuxième réunion de négociation avec les six candidats,

**25 et 28 novembre 2014** Troisième réunion de négociation avec les six candidats,

Compte tenu de l'écart existant entre les offres à compter du **13 janvier 2015** poursuite des négociations avec trois candidats présentant les meilleures offres

### Groupement AXIONE /BOUYGUES ENERGIES SERVICE

### ORANGE

## SFR COLLECTIVITES

**19 janvier 2015** Quatrième réunion de négociation avec les trois meilleurs candidats,

**10 février 2015** Cinquième réunion de négociation avec les trois meilleurs candidats,

Les trois derniers candidats ont été invités à remettre leur meilleure offre pour le 04 mars 2015. Tous les candidats ont répondu dans le délai imparti.

A l'issue de l'analyse effectuée par application des critères définis à l'article 7 du règlement de la consultation, le Groupement AXIONE (mandataire) /BOUYGUES ENERGIES SERVICE a été choisi pour finaliser la convention de délégation de service public.

Cette finalisation s'est déroulée du **31 mars 2015 au 12 juin 2015** en huit réunions.

Le classement des offres est le suivant :

	AXIONE/BES		Orange		SFR Collectivités	
	Base	option	Base	option	Base	option
Qualité financière	39,2	38,4	19,9	19,6	18,5	18,5
Valeur Technique	22	22	17	17	19	19
Durée	0	0	10	10	0	0
Volume quantitatif de prises raccordables	8	8	5	5	9	9
Robustesse montage financier	8	8	5,5	5,5	5,5	5,5
Développement Durable	5	5	4,5	4,5	3	3
Total	<b>82,2</b>	<b>81,4</b>	<b>61,9</b>	<b>61,6</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
Classement	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

C'est pourquoi il est proposé au comité syndical d'agréer le choix du Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES SERVICE comme délégataire et à signer la convention avec le candidat



Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré décide à 38 voix pour et 1 abstention :

1 : DECIDE d'agrèer le choix du groupement AXIONE/ BOUYGUES ENERGIE & SERVICES comme Délégué de l'établissement et à l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne ;

2 : DECIDE d'approuver la convention de délégation de service public y afférente, et ses annexes, telle que finalisée avec ce candidat, et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tous actes afférents ;

3 : DECIDE d'approuver l'acte d'acceptation de la cession de créance tenant à la quote-part de l'Indemnité de Résiliation visée à l'article 3.11.4 du projet de Convention de délégation de service public susvisée, et ses annexes, tel que finalisé avec ce même candidat, et d'autoriser le Président à le signer ;

4 : DIT que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice concerné ;

5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Aisne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER L'ACCORD AUTONOME ET L'ACTE D'ACCEPTATION DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU la délibération portée à la séance du même jour, portant désignation du groupement momentané d'entreprises solidaire composé des sociétés Axione et Bouygues Energies & Services comme délégué du service public relatif à l'établissement et à l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne et approbation du projet de convention à conclure avec ce groupement,

VU le projet de convention de délégation de service public tel que négocié avec ce groupement, objet de la délibération susvisée du même jour,

VU le projet d'accord autonome et ses annexes, à conclure avec le groupement momentané d'entreprises solidaire composé des sociétés Axione (mandataire) et Bouygues Energies & Services, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Picardie, agissant en qualité d'agent au nom et pour le compte des créanciers financiers, et la société Natixis agissant en qualité de banque de couverture, en vue du financement du projet,

VU le projet d'acte d'acceptation - accord autonome et ses annexes,

VU le budget du Syndicat,

VU le rapport du Président de l'USEDA,

#### **DECIDE:**

##### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD AUTONOME ET DE L'ACTE D'ACCEPTATION**

- d'approuver l'accord autonome et ses annexes, joints en annexe,  
- d'autoriser le Président à le signer avec le groupement momentané d'entreprises solidaire composé des sociétés Axione (mandataire) et Bouygues Energies & Services, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Picardie, agissant en qualité d'agent au nom et pour le compte des créanciers financiers, et la société Natixis agissant en qualité de banque de couverture, en vue du financement du projet,

- d'approuver l'acte d'acceptation - accord autonome et ses annexes, joints en annexe,  
- d'autoriser le Président à le signer.

## APPROBATION DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS ET LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES SUIVANTS :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

-d'approuver les dossiers de consultations pour :

- la réalisation des travaux dans le cadre du déploiement du très haut débit dans l'Aisne,
- l'acheminement et la fourniture d'électricité,
- la réalisation des travaux de conception, de réalisation et d'exploitation de la chaufferie de Sissonne,
- la réalisation des travaux de conception, de réalisation et d'exploitation de la chaufferie de Tupigny,

-d'autoriser Mr le Président à lancer les procédures d'appels d'offres qui s'y rattachent

## APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION POUR LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

### Le contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

### L'objectif est le suivant :

Le projet « DIRVE 02 » porté par l'Union des Secteurs d'énergie du Département de l'Aisne permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de l'Aisne. Les infrastructures déployées sur 93 communes du département permettront ainsi de desservir plus de 510 000 habitants.

Le projet comprend l'installation de 280 points de charge répartis en :

- 38 points de charge normale (3 kVA) installés sur 19 bornes à deux points de charge ;
- 242 points de charge accélérée (jusqu'à 22 kVA) installés sur 121 bornes à deux points de charge.

### Le financement du projet se répartit comme suit :

- Durée : 2 ans
- Démarrage : 2015
- Montant total projet : 1 900 000 €
- Aide ADEME : 800 000 €
- Dossier de demande de subvention européenne déposé
- Participation Communes : 4 500 € par bornes de recharges
- Frais de fonctionnement pris en charge par l'USEDA

### La répartition des lots est la suivante :

- Fourniture de bornes de charge pour véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) *Marchés attribués (marché 2014-2018)*
- Fourniture du système de supervision *Marché à attribuer*
- Maintenance des bornes *Marchés attribués (marché 2014-2018)*

### Les caractéristiques du système d'informations sont :

- Le système d'information permet de gérer :
  - Les données techniques : bornes, prises, places de stationnement, alertes, maintenance...
  - Les données usagers : inscription, gestion des comptes clients la disponibilité les facturations et les statistiques
  - Obtention des informations suivantes
  - Etat de la borne (libre, en charge, indisponible ou communication interrompue,...)

- Heure de début et de fin de charge
- Information relative à la présence d'un véhicule stationné non raccordé (en option)
- Etat des paramètres de la borne
- Historique des défauts par borne
- Historique des charges par borne
- Historique des charges par utilisateurs

**L'échéancier est le suivant :**

- Mi-juillet 2015 envoi avis d'appel d'offre
- Dernière semaine Aout 2015 ouverture des offres
- Fin Aout 2015 Choix des attributaires par la commission d'appel d'offre
- Mi-septembre 2015 Présentation et validation du choix de l'attributaire
- Fin septembre 2015 signature du marché par le président de l'USEDA et dépôt du marché en Préfecture.
- Marché opérationnel mi-octobre 2015

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le dossier de consultation
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.

**ACHAT D'UN TERRAIN POUR CHAUFFERIE BOIS SISSONNE**

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain pour la mise en place de chaufferie bois de Sissonne.

La surface nécessaire s'établit à 1 750 m<sup>2</sup>.

Les domaines ont fait une estimation du prix d'achat qui s'élève à 6,60 € le m<sup>2</sup>.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'achat de la parcelle et aux pièces du règlement correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants et donne la parole à l'ensemble des invités avant de clôturer la séance à 12h00.

## LOCATION DE FOURREAUX ET REDEVANCE DROITS D'UTILISATION DES APPUIS AERIENS

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de prévoir un tarif de location pour les fourreaux disponibles appartenant à l'USEDA suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Il propose un prix de location de 0.50 €/an et par mètre.

Il ajoute que les droits d'utilisation des appuis aériens du réseau électrique sont conformes au protocole FNCCR/ERDF.

La part revenant à l'USEDA est de 27.17 € par appui

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré :

- accepte le prix de location des fourreaux disponibles,
- accepte le montant de la redevance versée à l'USEDA pour les droits d'utilisation des appuis aériens

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants et donne la parole à l'ensemble des invités avant de clôturer la séance à 12h00.

Fait à Laon, le 6 juillet 2015

**Le Président de l'USEDA**



**Daniel DUMONT**